

Mise à jour du catalogue des tarifs municipaux du Conservatoire

SEANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juillet à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le vendredi 3 juillet, s'est réuni en salle du Conseil à Thiers, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX ;

Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Louis Emmanuel BODINAT, Anne LE BRAS, Jean-François AUROY, Claire LOPEZ, Siome SEKHARI, Karine LEGRAND ;

Bruno BARGES, Martine BERMUDEZ, Vincent PIEDGRAND, Mehmet Ali YILMAZ, Palmyre SANNAJUST, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Delphine BOUYASSE, Cristelle DALBOS, Duran YILMAZ, Henri-Louis FAYET, Laetitia BERNARD, Clothilde JOURDAIN, Gérard BLOC, Isabelle LAVEST, Philippe BARRAU, Sandrine DUCOS, Hanifé OZKAN, Farida LAÏD ;

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Patricia MUSLER, pouvoir à Laetitia BERNARD ;

Serap ALP, pouvoir à Claire LOPEZ ;

Christophe CAPRON, pouvoir à Louis-Emmanuel BODINAT ;

Eddy DUPORT, pouvoir à Gérard BLOC ;

Était absent :

Roger MORAND ;

Secrétaire de séance :

Jean-François AUROY a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers EN EXERCICE	Conseillers PRÉSENTS	Conseillers REPRÉSENTÉS	Total VOTANTS	Conseillers ABSENTS
33	28	4	32	1

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil municipal a pu valablement délibérer.

Mise à jour du catalogue des tarifs municipaux du Conservatoire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu la délibération du 16/12/2019 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
Vu la délibération du 08/06/2020 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
Vu la délibération du 08/06/2020 sur les modalités de modifications des tarifs et de remboursement suite au Covid-19 ;
Vu la délibération du 15/12/2020 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
Vu la délibération du 15/06/2021 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
Vu la délibération du 07/12/2021 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
Vu la délibération du 16/06/2022 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
Vu la délibération du 15/04/2024 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;

Considérant que dans le cadre de l'actualisation des tarifs municipaux, il est nécessaire de mettre à jour la grille tarifaire du conservatoire au regard de l'inflation de l'ordre de 2% ;

Considérant que l'association de l'orchestre de l'union philharmonique a été dissoute ;

Considérant l'arrêt de la discipline théâtre ;

Il est donc nécessaire de mettre à jour la grille tarifaire du Conservatoire :

OBJETS	LIBELLES	Année scolaire 2025-2026	Nouveaux tarifs proposés
Conservatoire G Guillot	Droit d'inscription - carte d'élève Tarifs annuels <i>(cette carte donne droit à l'accès gratuit à la discothèque municipale de Thiers)</i>	20,00 €	20,00 €
1) Cours individuels	Pour les élèves arrivant en cours d'année, les cours individuels sont facturés au prorata des mois à venir (10% par mois), tout mois entamé étant dû.		
2) Cours collectifs	Toute année commencée est due dans son intégralité		
3) Élèves en internat à Thiers	Le tarif pour un élève interne à Thiers est identique à celui de Thiers		
4) CHAM-CHAD	Le tarif pour un élève CHAM-CHAD est identique à celui de Thiers		
5) Location instruments aux élèves	En cas de non restitution de l'instrument, un titre de recette exécutoire sera émis à l'encontre de la famille pour un montant de la valeur de l'instrument répertorié à l'actif du conservatoire.		
Tarifs annuels Musique et Danse	Élève résidant dans une commune de Thiers Dore et Montagne Élève résident dans une commune conventionnée		
	<u>Cours instrumental ou vocal</u>		
	* 1^{er} inscrit		



Ville de Thiers

Envoyé en préfecture le 24/07/2026

Reçu en préfecture le 24/07/2026

Publié le 24/07/2026

ID : 063-216304303-20260710-260710_5-DE



CM 10.07.26.

Délibération n°5

	< 4200 €	109,00 €	111,00 €
	4 201 € à 6 000€	161,00 €	164,00 €
	6 001 € à 8 400€	267,00 €	272,00 €
	8 401 € à 10 800€	352,00 €	359,00 €
	10 801 € à 13 200 €	424,00 €	432,00 €
	13 201 € à 17 000 €	491,00 €	501,00 €
	17 001 € à 22 000 €	513,00 €	523,00 €
	> 22 000 €	564,00 €	575,00 €
	* 2^e inscrit		
	Revenu Imposable avant abattement divisé par nombre de parts		
	< 4200 €	84,00 €	86,00 €
	4 201 € à 6 000€	129,00 €	132,00 €
	6 001 € à 8 400€	214,00 €	218,00 €
	8 401 € à 10 800€	280,00 €	286,00 €
	10 801 € à 13 200 €	338,00 €	345,00 €
	13 201 € à 17 000 €	392,00 €	400,00 €
	17 001 € à 22 000 €	411,00 €	419,00 €
	> 22 000 €	451,00 €	460,00 €
	Ensemble Musique ou Danse		
	* 1^{er} inscrit ou 1^{re} discipline		
	Enfants et adultes de Thiers Dore et Montagne et communes conventionnées	57,00 €	58,00 €
	Enfants et adultes hors Thiers Dore et Montagne et communes non conventionnées	114,00 €	116,00 €
	2^e inscrit et suivants ou 2^e discipline et suivantes		
	Enfants et adultes de Thiers Dore et Montagne et communes conventionnées	46,00 €	47,00 €
	Enfants et adultes hors Thiers Dore et Montagne et communes non conventionnées	90,00 €	92,00 €
	Instruments Tarif unique à l'année quel que soit l'instrument Caution de 5% de la valeur d'acquisition Hors transport, Hors assurance Pour une semaine maximum		
	Location instruments de musique aux élèves pour les cours	150,00 €	150,00 €
	Location d'instruments de musique autres cas		
	- Timbales, Marimba basse	214,00 €	214,00 €
	- Hautbois baryton, Flûte basse, Clarinette basse, Saxophone baryton	119,00 €	119,00 €
	- Marimba Saito, Vibraphone, Xylophone	93,00 €	93,00 €
	- Clavecin petit	93,00 €	93,00 €
	- 8 Toms	39,00 €	39,00 €
	- 9 Flûte à bec	20,00 €	20,00 €
	- 4 Cromorne	23,00 €	23,00 €

CM 10.07.26.
 Délibération n°5

	Revenu Imposable avant abattement divisé par nombre de parts		
	< 4200 €	53,00 €	54,00 €
	4 201 € à 6 000€	108,00 €	110,00 €
	6 001 € à 8 400€	183,00 €	187,00 €
	8 401 € à 10 800€	272,00 €	277,00 €
	10 801 € à 13 200 €	371,00 €	378,00 €
	13 201 € à 17 000 €	466,00 €	475,00 €
	17 001 € à 22 000 €	489,00 €	499,00 €
	> 22 000 €	535,00 €	546,00 €
	Sauf pour personne seule (célibataire, divorcé ou veuf sans enfant) revenu imposable divisé par deux		
	* 2^e inscrit		
	Revenu Imposable avant abattement divisé par nombre de parts		
	< 4200 €	42,00 €	43,00 €
	4 201 € à 6 000€	85,00 €	87,00 €
	6 001 € à 8 400€	147,00 €	150,00 €
	8 401 € à 10 800€	219,00 €	223,00 €
	10 801 € à 13 200 €	296,00 €	301,00 €
	13 201 € à 17 000 €	372,00 €	379,00 €
	17 001 € à 22 000 €	391,00 €	399,00 €
	> 22 000 €	428,00 €	437,00 €
	Sauf pour personne seule (célibataire, divorcé ou veuf sans enfant) revenu imposable divisé par deux		
	* 3^e inscrit ou 3^e instrument et suivants		
	Revenu Imposable avant abattement divisé par nombre de parts		
	< 4200 €	32,00 €	33,00 €
	4 201 € à 6 000€	63,00 €	64,00 €
	6 001 € à 8 400€	111,00 €	113,00 €
	8 401 € à 10 800€	163,00 €	166,00 €
	10 801 € à 13 200 €	223,00 €	227,00 €
	13 201 € à 17 000 €	278,00 €	284,00 €
	17 001 € à 22 000 €	292,00 €	298,00 €
	> 22 000 €	321,00 €	327,00 €
	Sauf pour personne seule (célibataire, divorcé ou veuf sans enfant) revenu imposable divisé par deux		
	Élève résidant dans une commune extérieure à Thiers Dore et Montagne		
	Commune non conventionnée		
	* 1^{er} inscrit		
	Revenu Imposable avant abattement divisé par nombre de parts		



Ville de Thiers

Envoyé en préfecture le 24/07/2026

Reçu en préfecture le 24/07/2026

Publié le 24/07/2026

ID : 063-216304303-20260710-260710_5-DE

S²LO

CM 10.07.26.
Délibération n°5

	- Trompette Bach, Contrebasse allemande, Saxophone ténor, Saxophone soprano	40,00 €	40,00 €
	- Clarinette en la, Flûte traversière baroque	22,00 €	22,00 €
	- Xylophone, Temple block, Gong thaïlandais, Tam tam, Cymbale crash, Cymbale ride	22,00 €	22,00 €
	- Boîte à rythme, Crotale Zildjan, Batterie, Gong	15,00 €	15,00 €
	- Cymbale sphash, Cymbale China	8,00 €	8,00 €
	- Xylophone bergerault	8,00 €	8,00 €
	Location par un professeur du conservatoire pour activité à but lucratif	-50%	-50%
	Location par un professeur du conservatoire pour activité à but non lucratif	Gratuité	Gratuité
	Location par une association thiernoise ou pour un spectacle à Thiers	Gratuité	Gratuité
	Location matériel à association non thiernoise par jour		
	- pupitre	2,00 €	2,00 €
	- chaise	1,00 €	1,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** les tarifs du Conservatoire conformément à la grille tarifaire présentée ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

VOTES	POUR	32	
	CONTRE		
	ABSTENTION		
	NE PREND PAS PART AU VOTE		

Le secrétaire de séance,


Jean-François AUROY

Le Maire,


Francis ROUX



Envoyé en préfecture le 24/07/2026

Reçu en préfecture le 24/07/2026

Publié le 24/07/2026



ID : 063-216304303-20260710-260710_5-DE